

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 53 (1991)
Heft: 8

Rubrik: Marché des machines

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

*fur der
liberalisierung*

HONORAR		
Seiten	Fr.	148/91
1/1	2	120.-
1/2		
1/4		
TOTAL		
Erledigt		

Conséquences de l'utilisation des machines en commun sur le marché des machines agricoles

L'Association suisse pour l'équipement technique dans l'agriculture est une organisation paysanne qui prend à cœur les intérêts de ses membres. Ces intérêts ne coïncident pas toujours avec ceux des vendeurs de machines agricoles ou des ateliers spécialisés dans le commerce ou le service après-vente.

Nous avons demandé à M. Kurt Hauenstein, président de l'Association suisse des machines agricoles qu'il nous fasse part de son point de vue sur le thème de l'exploitation de machines en commun, exploitation à laquelle les organisations agricoles consentent, l'ASETA en tête, approuvant la réduction considérable des dépenses. Selon M. K. Hauenstein, de grands problèmes en rapport avec la renaissance des UME ne sont pas à craindre pour la branche des machines agricoles.

La rédaction de «Technique Agricole» m'a demandé de m'exprimer sur ce thème. Mes recherches ont montré qu'il n'existe que peu de bibliographie internationale à ce sujet – mis à part quelques rapports de nature plutôt propagandiste. L'unique recherche suisse scientifique que j'ai trouvée est le rapport FAT «Potentiel de diminution des frais grâce à l'utilisation en commun des machines» de Madame Katharina Laville-Studer. Mes pensées et hypothèses personnelles suivantes reposent essentiellement sur ce rapport et sur mes propres observations du marché.

Utilisation de machines en commun – pas une nouveauté sensationnelle

Les moissonneuses-batteuses, presses, récolteuses-hâcheuses-chargeuses, récolteuses à pommes de terre et à betteraves sont, par exemple, des machines déjà utilisées en commun à large échelle depuis quelques

années. Suite aux exigences accrues en matière de récission d'épandage, les semoirs, distributeurs d'engrais de précision et pulvérisateurs font depuis peu de plus en plus partie des machines utilisées en commun. Les machines et installations pour l'épandage du fumier et du purin sont déjà, dans de nombreux cas, utilisées en commun discrètement.

Si, de nos jours, avec une pression des frais élevée en agriculture, l'utilisation des machines en commun est présentée comme «la solution», il faudra d'abord examiner la situation.

Limites

Une exploitation agricole ne peut pas renoncer à ses propres véhicules de traction, d'entraînement et de transport (tracteur, transporter), ainsi qu'aux machines de récolte du fourrage (faucheuse, remorque auto-chARGEUSE, piroquette, râteau-faneur et andaineur) – même si elle n'atteint pas

la charge souhaitée du point de vue de l'économie d'entreprise. La disponibilité et la «force de frappe» au moment opportun (souvent dépendant de la météo) sont prioritaires.

Autre potentiel présumé

Les charrues à plusieurs socs, de larges herses entraînées par la prise de force et les grands tracteurs requis pour ces outils sont des exemples de machines qui pourraient éventuellement à l'avenir être davantage utilisés en commun. Toutefois, la nature de nos sols et les conditions météorologiques constituent ici des limites naturelles.

Félicitations de la part de l'ASMA

L'Association Suisse des Fabricants et Commerçants de Machines Agricoles ASMA félicite l'Association Suisse pour l'Equipment Technique de l'Agriculture ASETA, de l'inauguration du nouveau centre de l'association à Riniken. La bonne collaboration traditionnelle de nos deux associations en matière de technique agricole aura certainement, au cours de ces prochaines années, à relever de nouveaux défis; c'est pourquoi nous nous réjouissons d'avoir à nos côtés une association partenaire forte en l'ASETA.

Les installations mobiles à l'intérieur des fermes comme les hacheurs de silo, les moulins hache-paille, les bandes porteuses et les chariots élévateurs sont en partie déjà utilisées ou achetées en commun; cette tendance pourrait encore se renforcer.

Obstacles à l'utilisation en commun

J'ai déjà mentionné les machines dont l'utilisation est normalement liée à des périodes de pointe de travail et qui ne conviennent donc pas à une utilisation commune. Outre ces contraintes, il existe aussi d'autres obstacles à une expansion rapide de la mécanisation en commun. Quelques mots clé à ce propos:

- Forme d'organisation pas claire, c.-à-d. qui est le propriétaire, qui prend les risques?
- Que se passe-t-il si des partenaires «abandonnent»?
- Quelle machine, quelle marque, quel modèle?
- Répartition des frais équitable
- Entretien des machines, disponibilité et soins lors de l'utilisation
- Orde équitable de la disponibilité

Le thème «mécanisation en commun» touche à la question ardue de savoir à quel point un agriculteur demeure et doit être un entrepreneur indépendant. «Entrepreneur» signifie, comme le dit le mot, de pouvoir entreprendre à tout moment ce que l'on considère comme juste.

Potentiel de réduction des frais

Selon le rapport de la FAT cité au début de cet article, une exploitation de grandes cultures avec une SAU de 20 ha peut atteindre des

réductions de frais de Fr. 2650.- à Fr. 5800.- par année si elle ne peut pas utiliser autrement l'espace de bâtiment libéré, respectivement Fr. 3300.- à Fr. 7200.- dans le cas contraire. Ces chiffres sont plutôt décevants si l'on songe à ce que la mise en place au mauvais moment d'une culture peut provoquer comme pertes ou aussi aux dégâts de réparation que peut causer un traitement inadéquat des machines.

Influences sur le marché des machines agricoles

Comme présenté sous le point 2., le processus vers une mécanisation commune a progressé considérablement au cours de ces dernières années.

Sous le point 4., j'ai mentionné les autres potentiels de développement, par exemple pour les grandes machines de grandes cultures, les grands tracteurs et les installations intérieures de ferme mobiles.

Une accélération de la tendance vers une utilisation des machines en commun accentuerait encore les modifications de marché qui ont déjà eu lieu, soit

- Diminution du nombre d'unités vendues
- Augmentation de la valeur des machines suite à des puissances plus élevées, davantage de technologie, plus de confort et de respect pour l'environnement
- Des exigences plus élevées pour l'entretien, le service de réparation et l'approvisionnement en pièces de rechange

Une diminution des nombres d'unités vendues serait toutefois compensée en partie par le cycle de vie plus court.

En résumé, je ne vois pas, pour quoi les fabricants et les négociants participant au marché des machines agricoles voient de nouveaux problèmes causés par l'utilisation en commun.

Technique Agricole

Editeur:

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)
Werner Bühler, Directeur

Rédaction:

Ueli Zweifel

Service de traduction:

Franca Stalé

Adresse:

Case postale 53, 5223 Riniken
Tél. 056 - 41 20 22
Fax 056 - 41 67 31

Régie des annonces:

ASSA Annonces Suisse SA
2, place Bel-Air, 1002 Lausanne
Tél. 021 - 20 29 31
Fax 021 - 20 09 33
ou
Moosstrasse 15, 6002 Lucerne
Tel. 041 - 23 12 13
Fax 041 - 23 12 33

Imprimerie et expédition:

Schill & Cie SA, 6002 Lucerne

Reproduction autorisée
mentionnant la source et
justificatif

Paraît 15 fois par an:

Prix de l'abonnement:

Suisse: Fr. 40.- par an
Gratuit pour les membres ASETA
Prix individuel pour l'étranger

**Le numéro 9/91 paraîtra
le 12 juillet 1991**

**Dernier jour pour les ordres
d'insertion: 25 juin 1991**

